



Pour la maison >

Pour les entreprises >

Énergie de l'Ontario ▾

▶ Bureau de facilitation en matière d'énergie renouvelable

▶ Construire notre avenir d'énergie propre

▶ ÉNERGISEZmoi

▶ La Loi sur l'énergie verte

▶ Le réseau d'électricité de l'Ontario

▶ L'Initiative du Bouton vert de l'Ontario

▶ Plan énergétique à long terme de l'Ontario

▶ Priorité à la conservation de l'énergie : Vision renouvelée de la conservation de l'énergie en Ontario

▶ Programme du Plan énergétique municipal de l'Ontario

▶ Protection des consommateurs

▶ Rapport sur l'énergie de l'Ontario

▶ Renseignements en cas d'urgence

▶ Un Jeu Éclairant | Déterminez Votre Combinaison de Sources D'électricité

Pour nous joindre ▾

▶ Questions?

▶ Répertoire téléphonique

▶ Centres ServiceOntario

▶ Députés

Ministère de l'énergie Plan annuel d'accessibilité 2014-2015

Ministère de l'Énergie Plan d'accessibilité (LPHO) 2014

No ISSN : 1923-9238

Table des matières

- [Sommaire](#)
- [Introduction](#)
- [Première section : Rapport sur les mesures prises par le ministère de l'Énergie en 2014](#)
 - [Services à la clientèle](#)
 - [Résultat clé visé dans le PPA de la FPO :](#)
 - [Mesures prises par le ministère de l'Énergie en 2014 :](#)
 - [Information et communications](#)
 - [Résultat clé visé dans le PPA :](#)
 - [Mesures prises par le ministère de l'Énergie en 2014 :](#)
 - [Emploi](#)
 - [Résultat clé visé dans le PPA :](#)
 - [Mesures prises par le ministère de l'Énergie en 2014 :](#)
 - [Milieu bâti](#)
 - [Résultat clé visé dans le PPA :](#)
 - [Mesures prises par le ministère de l'Énergie en 2014 :](#)
 - [Autres engagements](#)
 - [Résultat clé visé dans le PPA :](#)
 - [Mesures prises par le ministère de l'Énergie en 2014 :](#)
- [Deuxième section : Rapport sur les mesures prévues par le ministère de l'Énergie pour 2015 et 2016](#)
 - [Services à la clientèle](#)
 - [Résultat clé visé dans le PPA de la FPO :](#)
 - [Mesures prévues par le ministère de l'Énergie pour 2015 et 2016 :](#)
 - [Information et communications](#)
 - [Résultat clé visé dans le PPA :](#)
 - [Mesures prévues par le ministère de l'Énergie pour 2015 et 2016 :](#)

► Suivez-nous sur Twitter 

- [Emploi](#)
 - [Résultat clé visé dans le PPA :](#)
 - [Mesures prévues par le ministère de l'Énergie pour 2015 et 2016 :](#)
- [Milieu bâti](#)
 - [Résultat clé visé dans le PPA :](#)
 - [Mesures prévues par le ministère de l'Énergie pour 2015 et 2016 :](#)
- [Autres résultats visés et réalisations attendues](#)
 - [Résultat clé visé dans le PPA :](#)
 - [Mesures prévues par le ministère de l'Énergie pour 2015 et 2016 :](#)
- [Troisième section : Mesures visant à repérer les obstacles](#)
- [Liens](#)
 - [Liens vers les sites publics](#)
- [Pour nous joindre](#)

Sommaire

Le ministère de l'Énergie a réalisé d'importants progrès dans l'élimination d'obstacles et l'amélioration de l'accessibilité dans l'ensemble du ministère. À la suite de la publication de notre Plan d'accessibilité (LPHO) 2014, nous poursuivrons notre engagement visant à garantir l'accessibilité pour nos employés et le public.

Cette année, le ministère a travaillé en étroite collaboration avec Infrastructure Ontario afin de mettre en place un milieu inclusif et sans obstacle pour son personnel. Les nouveaux locaux à bureaux comprennent de nombreuses caractéristiques accessibles, y compris des installations, des meubles et de l'équipement faciles d'accès. En outre, le ministère s'engage à mettre en œuvre des sites Internet et intranet accessibles, et tous les employés sont responsables de veiller à ce que les documents et le contenu Web soient créés dans des formats accessibles. Le ministère continuera de travailler avec le personnel afin de favoriser la sensibilisation et de mettre en place des caractéristiques plus accessibles.

Le présent plan décrit les progrès réalisés par le ministère de l'Énergie et son engagement en matière d'amélioration de l'accessibilité dans tout l'organisme. Tous les niveaux de la direction, y compris les chefs, les directeurs, les sous-ministres adjoints et les sous-ministres, sont encouragés à inclure les engagements en matière d'accessibilité dans leurs plans de rendement. Une direction solide et éclairée renforcera et favorisera l'accessibilité au ministère.

Introduction

En vertu de la [Loi de 2001 sur les personnes handicapées de l'Ontario \(LPHO\)](#), les ministères doivent élaborer et mettre à la disposition du public des plans annuels indiquant les mesures prévues pour repérer et supprimer les obstacles à l'accessibilité.

Le Plan d'accessibilité (LPHO) (« le plan ») permet au ministère de rendre compte de ses réalisations et de la façon dont il montre l'exemple en matière de conformité aux exigences d'accessibilité réglementaires.

En 2010, le ministère de l'Énergie a commencé de se conformer aux [Normes d'accessibilité pour les services à la clientèle](#), les premières normes d'accessibilité établies aux termes de la [Loi de 2005 sur](#)

[L'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario \(LAPHO\)](#). En 2011 est entré en vigueur le [règlement sur les Normes d'accessibilité intégrées \(NAI\)](#), qui prévoit la mise en œuvre progressive de nouvelles exigences dans les domaines suivants :

- information et communications;
- emploi;
- transport;
- conception des espaces publics.

Chaque année, la fonction publique de l'Ontario (FPO), en tant qu'organisme visé par la loi, confirme sa conformité aux exigences de ces normes à la Direction générale de l'accessibilité pour l'Ontario. Le plan d'accessibilité (LPHO) donne au ministère la possibilité de dépasser la simple obligation d'attester de sa conformité aux exigences réglementaires minimales. En particulier, le plan nous permet de souligner les mesures prises par le ministère l'année dernière en vue de repérer et de supprimer les obstacles, tout en indiquant les nouvelles mesures prévues pour la prochaine année afin de rendre le ministère plus accessible.

Le règlement sur les NAI stipule que les organismes visés doivent créer et tenir à jour un plan pluriannuel d'accessibilité (PPA) qui décrit les stratégies adoptées pour prévenir et supprimer les obstacles à l'accessibilité. Pour respecter l'exigence relative au PPA, la FPO a publié le plan intitulé [Montrer l'exemple](#) en 2012.

Les organismes sont également tenus d'élaborer un rapport d'étape annuel qui fait état des progrès accomplis pour faire avancer la stratégie exposée dans le PPA et pour se conformer aux exigences du règlement sur les NAI. En 2013, la FPO a publié son premier [Rapport d'étape annuel](#), qui décrit les progrès réalisés en 2012.

Le Plan d'accessibilité (LPHO) 2014 du ministère de l'Énergie montre comment les mesures prises par le ministère et les mesures prévues pour les prochaines années appuient les principaux résultats visés et réalisations attendues indiqués dans le PPA.

On peut obtenir le Plan d'accessibilité du ministère de l'Énergie et celui des autres ministères en cliquant sur [Ontario.ca](#).

Première section : Rapport sur les mesures prises par le ministère de l'Énergie en 2014

Services à la clientèle

Résultat clé visé dans le PPA de la FPO :

Les personnes handicapées qui sont des clients de la FPO reçoivent des biens et des services de qualité supérieure, en temps utile.

Mesures prises par le ministère de l'Énergie en 2014 :

Le ministère de l'Énergie demeure conforme aux Normes d'accessibilité pour les services à la clientèle en s'assurant que les personnes handicapées reçoivent des biens et des services accessibles de qualité comparable aux autres et sans délai. Voici la liste des engagements en matière de services à la

clientèle du plan de l'an dernier. Les mesures prises en 2014 sont indiquées pour chacun des engagements.

Engagement : Le ministère de l'Énergie déterminera quels sont les dispositifs d'accessibilité offerts sur place aux personnes handicapées et s'assurera que le personnel sait les utiliser.

Mesures prises en 2014 :

- Les employés ayant des besoins particuliers ont travaillé en étroite collaboration avec le chef de la gestion des services et le coordonnateur de la gestion des installations du ministère pour acquérir des meubles et de l'équipement de bureau convenables. Le coordonnateur de la gestion des installations s'est aussi assuré que les employés disposant d'équipement et de meubles accessibles ont reçu des directives et de la formation connexes, et il est disponible pour répondre à leurs questions.
- Au cours de la dernière année, le ministère de l'Énergie a participé à un projet de déménagement à l'échelle du ministère, ce qui a constitué une occasion idéale pour évaluer les besoins et les options du personnel en matière de mesures d'adaptation et tenir compte des exigences d'accessibilité durant le processus d'approvisionnement. La Division des services ministériels (DSM) a effectué une évaluation et déterminé les meubles et l'équipement de bureau dont l'ergonomie prévient les effets indésirables sur la santé et répondrait aux besoins des personnes ayant des problèmes de santé. Conformément à son engagement de fournir un excellent service à la clientèle et de créer un milieu inclusif, la DSM a permis à l'ensemble du personnel du ministère de sélectionner les caractéristiques et l'équipement ergonomiques pour les nouveaux postes de travail (p. ex. chaises ergonomiques, deux écrans, bras de moniteur, casque d'écoute, etc.).

Engagement : Le ministère de l'Énergie continuera à accroître la sensibilisation sur les meilleures pratiques en matière de service à la clientèle accessible grâce à son système de notification électronique 411.

Mesures prises en 2014 :

- Le système de notification électronique 411 avertit le personnel des messages importants concernant le ministère. Le 411 indique clairement le destinataire du message, son objet et fournit le message en format accessible, lisible sur un appareil BlackBerry et les accessoires fonctionnels. En mai 2014, un courriel 411 a été envoyé à tout le personnel pour l'informer de la révision de la Politique d'accessibilité pour les services à la clientèle de la FPO. Il précisait que tous les ministères étaient tenus de fournir sur demande des formats accessibles aux personnes handicapées; de respecter les normes internationales sur l'accessibilité du contenu et des sites Web; et de s'assurer que le personnel a suivi une formation concernant les exigences du règlement sur les NAI. On a fourni un hyperlien vers la nouvelle version accessible des modèles PowerPoint du ministère; une feuille de conseils sur la création de documents Microsoft Word et Excel accessibles; et le site Web du Centre d'excellence en accessibilité à l'information et à la technologie de l'information (ITI).

Engagement : Le ministère de l'Énergie continuera à s'assurer que des politiques de signalement et les communications sont en place pour les interruptions de service.

Mesures prises en 2014 :

- En cas d'interruption de service, le chef de la gestion des services reçoit un avis de CBRE. Par la suite, le chef de la gestion des services ou le coordonnateur de la gestion des installations informera le personnel des installations et des services qui ne sont pas disponibles et du moment où le service devrait reprendre.

- Si une interruption de service touche immédiatement les locataires, par exemple une panne d'ascenseur, un employé de CBRE en fait l'annonce au moyen du système de sonorisation de l'immeuble. CBRE communique à tous les locataires le type d'interruption et le temps nécessaire pour les réparations, et les tient régulièrement au courant jusqu'à ce que le problème soit réglé. En ce qui concerne les interruptions de service prévues, comme les rénovations et les réparations aux toilettes et aux ascenseurs accessibles ou la fermeture ou la restriction de l'accès à un immeuble, le chef de la gestion des services ou le coordonnateur des installations doit en informer par voir électronique tout le personnel. La communication décrit la raison et l'objet de l'interruption, la durée de celle-ci, les installations et les services de rechange et les coordonnées pour les demandes de renseignements.

Engagement : Le ministère de l'Énergie examinera et analysera tout commentaire sur les questions relatives à l'accessibilité qu'il recevra pour veiller à ce que le ministère offre les biens et les services aux membres du public de manière qui tient compte de leur handicap.

Mesures prises en 2014 :

- Le ministère maintient un mécanisme de rétroaction permettant de cerner et de résoudre les problèmes éventuels en matière d'accessibilité. Le ministère n'a pas reçu d'observation à ce jour. L'Unité de la correspondance n'a pas reçu d'observations sur l'accessibilité ou les formats accessibles en 2014. Le public pourra continuer d'utiliser les options de communication par courriel, poste, téléphone ou ATS pour présenter ses observations.

Information et communications

Résultat clé visé dans le PPA :

Les renseignements et les communications sont offerts dans des formats accessibles ou avec le soutien nécessaire à l'ensemble du personnel et de la clientèle de la FPO.

Mesures prises par le ministère de l'Énergie en 2014 :

Le ministère de l'Énergie continue à intégrer des pratiques d'inclusion dans l'élaboration de sites Web et du matériel de communication à l'intention des personnes qui éprouvent des difficultés à accéder aux formats standard. Voici la liste des engagements en matière d'information et de communications du plan de l'an dernier. Les mesures prises en 2014 sont indiquées pour chacun des engagements.

Engagement : Le ministère de l'Énergie s'engage à améliorer continuellement l'accessibilité à ses sites Web, y compris les sites Internet et intranet et les applications Web. Il continuera, dans le cadre du règlement sur les NAI, à former les webmestres sur l'accessibilité des sites Web et à renseigner le personnel sur les documents prêts pour le Web, de manière à assurer la conformité aux Règles pour l'accessibilité des contenus Web (WCAG).

Mesures prises en 2014 :

- La DSM et la Direction des communications ont pris des mesures pour veiller à ce que les documents et les formulaires soient créés dans des formats plus universellement accessibles et rédigés en langage clair. Le responsable des mesures d'accessibilité et le webmestre du ministère ont reçu une formation au Centre d'excellence en accessibilité à l'ITI sur la création de documents et de contenu Web accessibles et ont présenté ensemble cette matière au personnel participant à une conférence midi ouverte.

L'équipe responsable du site Web et la Direction des communications vérifient attentivement que le matériel et les textes respectent le règlement sur les NAI et répondent aux WCAG 2.0 (niveau AA) avant leur publication sur Internet et l'intranet. Les documents soumis en formats non accessibles sont retournés au secteur de programmes, accompagnés d'une explication des responsabilités qu'a le ministère de fournir des formats accessibles et de liens vers de l'information sur la création de documents accessibles.

Engagement : La DSM rappellera au personnel les meilleures pratiques de création de documents accessibles en envoyant un message 411.

Mesures prises en 2014 :

- Un message 411 a rappelé au personnel les meilleures pratiques pour la création de documents accessibles. Il est resté à la une sur le site intranet du ministère pendant le mois de mai, et comprenait des conseils ainsi qu'une proposition de formation pour le personnel.

Engagement : Le ministère de l'Énergie continuera à respecter les normes sur les formats accessibles et mettra à jour tous ses modèles afin qu'ils soient accessibles.

Mesures prises en 2014 :

- Les modèles PowerPoint du ministère sont maintenant accessibles et disponibles à l'ensemble du personnel sur le site intranet du ministère. Une version accessible du modèle de notes d'information et des formulaires d'approbation du ministère sera mise au point l'an prochain.

Engagement : Le ministère de l'Énergie fera connaître au public la disponibilité de formats accessibles et de services d'aide à la communication d'ici le 1er janvier 2014

Mesures prises en 2014 :

- De l'information sur la disponibilité de formats accessibles et de services d'aide à la communication est fournie de deux façons.
 - Premièrement, un lien sur l'accessibilité se trouve au bas de chaque page Web du site <http://www.energy.gov.on.ca/>. Il mène vers la Politique d'accessibilité pour les services à la clientèle de la FPO.
 - Deuxièmement, la section Pour nous joindre du site <http://www.energy.gov.on.ca/> comprend l'avis suivant : Tel que mentionné dans notre [Politique d'accessibilité pour les services à la clientèle de la FPO](#), nous nous sommes engagés à offrir des services accessibles à notre clientèle. Sur demande, nous pouvons préparer des formats accessibles et des auxiliaires de communication.

Engagement : Le ministère de l'Énergie s'engage à déléguer au moins un représentant ministériel à la conférence annuelle Expo/JOIN.

Mesures prises en 2014 :

- Le responsable des mesures d'accessibilité a participé à la conférence Expo/JOIN le 1er décembre 2013 et participera à la conférence de décembre 2014. Cette conférence d'une journée présente des stratégies et du soutien pour une inclusion complète, ainsi que de l'expertise sur les handicaps au travail.

Emploi

Résultat clé visé dans le PPA :

Les personnes handicapées qui sont employées à la FPO participent pleinement et valablement aux emplois.

Mesures prises par le ministère de l'Énergie en 2014 :

Le ministère de l'Énergie continuera à accroître la sensibilisation à la LPHO/LAPHO afin d'améliorer la capacité de prendre des mesures d'adaptation pour le personnel handicapé. Voici la liste des engagements en matière d'emploi du plan de l'an dernier. Les mesures prises en 2014 sont indiquées pour chacun des engagements.

Engagement : Le ministère de l'Énergie fera mieux connaître aux chefs les directives, les politiques et les plans en matière d'adaptation des emplois.

Mesures prises en 2014 :

- Le conseiller en ressources humaines du ministère et le personnel de la Direction de la gestion des services travaillent de concert avec les chefs du ministère pour répondre aux demandes d'adaptation de l'emploi. Ainsi, en 2014, plusieurs membres du personnel ont reçu un bureau debout-assis et d'autres équipements ergonomiques pour répondre aux besoins. De plus, les bureaux récemment rénovés du 77, rue Grenville, comprennent un Espace silence, ainsi que des toilettes accessibles à tous les étages et des portes à accès facile dans les corridors principaux.

Engagement : Le ministère de l'Énergie fera un suivi auprès des membres du personnel ayant présenté une demande d'adaptation de l'emploi pour vérifier que des mesures adéquates sont prises.

Mesures prises en 2014 :

- Le Sondage des employés de la fonction publique de l'Ontario de 2014 révèle que 7 % des membres du personnel du ministère ont un handicap. En ce qui concerne le personnel ayant présenté une demande d'adaptation, le conseiller en ressources humaines du ministère a travaillé en étroite collaboration avec la Direction de la gestion des services pour s'assurer que les exigences déterminées ont été respectées.

Engagement : Le ministère de l'Énergie s'assurera que des formats accessibles et des services d'aide à la communication sont offerts aux employés

Mesures prises en 2014 :

- Toutes les notes de service au personnel sont distribuées dans un format accessible : la note de service est intégrée au courriel et accompagnée d'un document Word en pièce jointe. En outre, le personnel est encouragé à utiliser les modèles PowerPoint du ministère convertis en format accessible.
- Les documents et le matériel de communication sur l'intranet sont fournis en format accessible. D'autres formats (dispositifs sonores, braille, gros caractères, etc.) sont offerts sur demande.

Engagement : Le ministère de l'Énergie continuera à appuyer les programmes de mentorat et de parrainage.

Mesures prises en 2014 :

- Le ministère appuie le Programme des partenariats de mentorat axés sur la diversité. Tous les sous-

ministres adjoints ont participé à ce programme en 2014.

Engagement : Tous les membres du personnel de direction incluront des engagements à promouvoir des lieux de travail sains, sûrs et inclusifs dans leurs plans de rendement.

Mesures prises en 2014 :

- En mai 2014, le directeur général de l'administration du ministère a envoyé une note de service à tout le personnel de direction au sujet du plan d'évaluation de la performance et des compétences de 2014. Chaque chef, directeur et sous-ministre adjoint a été encouragé à choisir au moins un engagement en matière de rendement concernant *L'inclusion maintenant! Plan stratégique d'inclusion dans la FPO 2013-2016* et le Plan pluriannuel d'accessibilité aux fins de mise en œuvre.

Milieu bâti

Résultat clé visé dans le PPA :

Il est plus facile d'accéder aux installations et aux espaces publics de la FPO, de s'y déplacer et d'en sortir.

Mesures prises par le ministère de l'Énergie en 2014 :

Le ministère s'engage à créer un milieu plus inclusif et sans obstacle. Voici la liste des engagements en matière de milieu bâti du plan de l'an dernier. Les mesures prises en 2014 sont indiquées pour chacun des engagements.

Engagement : Le ministère de l'Énergie fera mieux connaître les exigences de conception sans obstacle de la FPO pour les installations gouvernementales.

Mesures prises en 2014 :

- Le déménagement des bureaux du ministère au 77, rue Grenville, a permis à la DSM de travailler en étroite collaboration avec Infrastructure Ontario pour que les nouveaux lieux de travail soient sans obstacle. Plus précisément, on retrouve les caractéristiques d'accès suivantes au 77, rue Grenville :
 - toilettes accessibles et réservées à chaque étage;
 - douches accessibles;
 - Espace silence accessible;
 - salles de réunion accessibles avec des portes au givrage rayé personnalisé qui tient compte de la hauteur d'une personne en fauteuil roulant afin qu'elle puisse voir s'il y a quelqu'un dans la pièce;
 - dispositif accessible d'ouverture des portes sur toutes les portes principales dans les corridors;
 - poignées à levier pour ouvrir les portes;
 - tapis ferme permettant aux personnes en fauteuil roulant de se déplacer facilement;
 - système d'éclairage permettant aux personnes ayant une déficience visuelle de reconnaître les couleurs, les motifs et les affiches;
 - portes dont la couleur contraste avec celle des murs.
- De plus, la DSM a évalué les besoins et les options d'adaptation du personnel avant le déménagement du ministère de l'Énergie. Dans le cadre du déménagement, de nouveaux meubles et équipements ergonomiques de bureau ont été fournis afin de prévenir les effets indésirables sur

la santé. La DSM a collaboré étroitement avec le personnel afin de lui fournir l'équipement et les meubles suivants :

- Postes de travail debout-assis – Ces postes de travail ajustables peuvent réduire l'inconfort d'être assis pendant une période prolongée, surtout en ce qui concerne les personnes ayant des douleurs dans le cou et le haut du dos.
- Bras de moniteur – Ce dispositif permet au personnel d'ajuster la hauteur d'un moniteur et de le faire pivoter et de l'incliner d'une façon convenable, ce qui réduit la fatigue des yeux, du dos et du cou. Des écrans doubles étaient aussi disponibles pour étendre la surface d'affichage.
- Chaises ergonomiques – Tous les membres du personnel ont eu la possibilité d'essayer trois chaises ergonomiques et de choisir celle qu'ils trouvaient la plus confortable.
- Plateau à clavier ergonomique – On a proposé au personnel des plateaux à clavier ergonomiques réduisant au minimum la fatigue musculaire.

Autres engagements

Résultat clé visé dans le PPA :

Le personnel de la FPO est en mesure de reconnaître les obstacles à l'accessibilité dans les politiques, les programmes, les services et les installations de la FPO, et de chercher activement des solutions pour les prévenir ou les supprimer régulièrement dans l'ensemble de l'organisme.

Mesures prises par le ministère de l'Énergie en 2014 :

Engagement : Le ministère de l'Énergie élaborera des stratégies qui l'aideront à s'acquitter de ses obligations relativement au règlement sur les NAI dans des domaines comme l'accessibilité Web, l'adaptation des emplois et l'approvisionnement.

Mesures prises en 2014 :

- Le ministère a continué à favoriser la sensibilisation en 2014 grâce à diverses initiatives :
 - Il a organisé une conférence midi sur l'accessibilité du Web à l'intention du personnel, en plus de donner des présentations individuelles aux unités de division.
 - Il a informé le personnel sur les mesures d'accessibilité, comme l'Espace silence, au moyen de la Stratégie de renouvellement des services immobiliers et de courriels 411 au personnel.
 - Il a encouragé le personnel à assister aux séances de sensibilisation sur la santé mentale organisées par le ministère du Développement économique, de l'Emploi et de l'Infrastructure.
 - Il a lancé le plan du ministère de l'Énergie en matière d'inclusion en nommant septembre « mois de l'inclusion ». Le personnel a été encouragé à participer à une exposition sur les réseaux des employés et a eu la possibilité d'écouter un conférencier sur l'inclusion lors d'une conférence midi.
- Tous les membres du personnel ont été tenus de suivre les cours obligatoires suivants :
 - Integrated Accessibility Standards Regulation (IASR) in the OPS
 - Integrated Accessibility Standards Regulation (IASR) Information and Communication Standards
 - May I Help You? Supplementary: Ten Things You Need to Know about Accessible Customer Service
 - May I Help You? Welcoming Customers with Disabilities

- De plus, le cours électronique IASR Employment Standards est obligatoire pour l'ensemble du personnel de direction et des ressources humaines. Le ministère continue à vérifier que tous les cours obligatoires sont suivis.

Engagement : Publication du Plan d'accessibilité 2014 d'ici le 3 décembre 2014

Mesures prises en 2014 :

- Toutes les versions du plan (y compris la version HTML et la traduction en français) seront disponibles le 3 décembre 2014 et affichées sur Ontario.ca.

Deuxième section : Rapport sur les mesures prévues par le ministère de l'Énergie pour 2015 et 2016

Services à la clientèle

Résultat clé visé dans le PPA de la FPO :

Les personnes handicapées qui sont des clients de la FPO reçoivent des biens et des services de qualité supérieure, en temps utile.

Mesures prévues par le ministère de l'Énergie pour 2015 et 2016 :

Résultats attendus dans le PPA

- Sollicitation de commentaires du personnel et des clients sur les innovations et les améliorations en matière d'accessibilité.
- Utilisation de l'Outil d'évaluation en matière d'inclusion dans le cadre de toutes les politiques et les pratiques.
- L'accessibilité comme partie intégrante de toutes les activités de la FPO.

Mesures proposées

- Veiller à ce que la personne responsable de la diversité et de l'accessibilité suive la formation des formateurs de l'Outil d'évaluation en matière d'inclusion pour la FPO
- Accroître la sensibilisation du personnel du ministère sur l'utilisation de l'Outil d'évaluation en matière d'inclusion pour la FPO en organisant une conférence midi.
- Lancer un examen des politiques, des procédures et des pratiques internes, pour vérifier que la question de l'accessibilité y est prise en compte.
- Continuer à recueillir et à analyser la rétroaction grâce aux différentes voies (p. ex. en personne, par téléphone, par écrit, par courriel, etc.).

Information et communications

Résultat clé visé dans le PPA :

Les renseignements et les communications sont offerts dans des formats accessibles ou avec le

soutien nécessaire à l'ensemble du personnel et de la clientèle de la FPO.

Mesures prévues par le ministère de l'Énergie pour 2015 et 2016 :

Résultats attendus dans le PPA

- Application des meilleures pratiques en matière d'accessibilité aux communications, aux sites Web, aux solutions technologiques et aux documents.
- Tenue annuelle de la conférence Expo/JOIN

Mesures proposées

- Le responsable des mesures d'accessibilité et le responsable des services Web au ministère travailleront ensemble pour étudier et mettre au point des versions accessibles des modèles du ministère (p. ex. des notes d'information et des formulaires d'approbation).
- Former le personnel du ministère sur la création de documents accessibles.
- Actualiser les normes et les modèles de formats accessibles à la lumière des meilleures pratiques (p. ex. adresse de courriel en braille et numéro ATS sur les cartes professionnelles).
- Former le personnel sur les protocoles, le processus d'embauche ainsi que les codes de budget et de comptes pour répondre aux demandes de supports de substitution et de services d'aide à la communication.
- Former le personnel sur les protocoles relatifs à la création d'activités accessibles.
- S'engager à déléguer au moins un représentant aux prochaines conférences Expo/JOIN.
- D'ici au 1er janvier 2016, en collaboration avec le Bureau du Conseil des ministres, les sites Web du ministère et leur contenu seront conformes aux WCAG 2.0 (niveau AA), sauf aux critères de succès 1.2.4 Sous-titres (en direct) et 1.2.5 Audio-description (pré-enregistrée).

Emploi

Résultat clé visé dans le PPA :

Les personnes handicapées qui sont employées à la FPO participent pleinement et valablement aux emplois.

Mesures prévues par le ministère de l'Énergie pour 2015 et 2016 :

Résultats attendus dans le PPA

- Mise en place des meilleures pratiques en matière d'adaptation au travail et de retour au travail.
- Amélioration de l'adaptation des employés handicapés à la suite de l'examen de la gestion de l'adaptation.
- Les chefs et le personnel prennent des engagements envers le rendement en matière d'accessibilité.

Mesures proposées

- Analyser les résultats du Sondage des employés de la FPO de 2014 afin d'évaluer les obstacles potentiels pour les employés handicapés.
- Travailler avec les chefs du ministère afin de mettre en œuvre les meilleures pratiques sur les mesures d'adaptation au travail et sur le retour au travail.
- Fournir aux chefs et au personnel des exemples d'engagements en matière d'accessibilité afin qu'ils les incluent dans les plans de rendement.
- Travailler avec les chefs afin de fournir des mesures d'adaptation convenables aux employés handicapés.
- Continuer à participer au Programme des partenariats de mentorat axés sur la diversité.

Milieu bâti

Résultat clé visé dans le PPA :

Il est plus facile d'accéder aux installations et aux espaces publics de la FPO, de s'y déplacer et d'en sortir.

Mesures prévues par le ministère de l'Énergie pour 2015 et 2016 :

Résultats attendus dans le PPA

- La FPO est prête à mettre en application les exigences du règlement sur les NAI pour les espaces publics.

Mesures proposées

- Le ministère continuera de collaborer avec les entreprises partenaires à l'atteinte des objectifs établis par la FPO pour le milieu bâti.

Autres résultats visés et réalisations attendues

Résultat clé visé dans le PPA :

Le personnel de la FPO est en mesure de reconnaître les obstacles à l'accessibilité dans les politiques, les programmes, les services et les installations de la FPO, et de chercher activement des solutions pour les prévenir ou les supprimer régulièrement dans l'ensemble de l'organisme.

Mesures prévues par le ministère de l'Énergie pour 2015 et 2016 :

Résultats attendus dans le PPA

- L'accessibilité demeure un ferme engagement de l'organisme.

Mesures proposées

- Le ministère continuera de collaborer avec les entreprises partenaires à l'atteinte des objectifs de

leadership établis par la FPO en matière d'accessibilité.

- Le ministère continuera à accroître la sensibilisation sur la maladie mentale en milieu de travail en faisant la promotion des ressources, des séminaires et des événements de la FPO.

Troisième section : Mesures visant à repérer les obstacles

Dans le cadre de l'engagement que nous avons pris d'améliorer l'accessibilité des personnes handicapées, le ministère de l'Énergie continuera de passer en revue les initiatives du gouvernement, y compris les lois, les règlements, les politiques, les programmes, les pratiques et les services, afin de repérer et de supprimer les obstacles à l'accessibilité.

Reconnaissant qu'il est important de supprimer les obstacles à l'accessibilité dans les lois ayant une forte incidence sur les membres du public et les personnes handicapées, le gouvernement applique une stratégie en trois volets qui accorde la priorité aux lois ayant une forte incidence et qui inclut :

1. L'établissement d'un processus normalisé et d'outils permettant de repérer et de supprimer les obstacles à l'accessibilité.
2. D'ici la fin de 2014, examen de 51 lois à forte incidence choisies qui répondent aux critères suivants :
 - a. lois qui touchent directement les personnes handicapées;
 - b. lois régissant la prestation de services ou l'exécution de programmes à large diffusion;
 - c. lois prévoyant des prestations et des protections;
 - d. lois influant sur un droit ou une obligation démocratique ou civique.
3. L'examen des règles de procédure, des politiques et des lignes directrices relatives à des lois à forte incidence, au besoin.

En 2014, aucune loi à forte incidence n'a été retenue pour examen par le ministère de l'Énergie. Si des lois sont ciblées pour examen du ministère au cours de la prochaine phase de l'examen des mesures législatives, les prochains plans d'accessibilité feront état de l'évolution de cet examen.

Liens

Liens vers les sites publics

- [Plan pluriannuel d'accessibilité de la fonction publique de l'Ontario : Montrer l'exemple](#)
- [Loi de 2001 sur les personnes handicapées de l'Ontario](#)
- [Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario](#)
- [Règlement sur les Normes d'accessibilité intégrées](#)
- [Normes d'accessibilité pour les services à la clientèle](#)
- [Site Web de l'Ontario sur l'accessibilité](#)
- [Programme de services accessibles, équitables et durables à l'intention des personnes ayant une déficience intellectuelle](#)
- [Directives pour l'accessibilité aux contenus Web \(en anglais seulement\)](#)

Pour nous joindre

Nous sommes toujours heureux de recevoir des questions et des commentaires sur le plan d'accessibilité du ministère.

Renseignements généraux : 1 888 668-4636

Numéro ATS sans frais : 1 800 239-4224

Site Web du ministère : www.energy.gov.on.ca

Courriel : Veuillez consulter la section Pour nous joindre sur le site Web du ministère.

Visitez le portail Web [ON donne accès](#), sur le site Web du ministère du Développement économique, de l'Emploi et de l'Infrastructure. Ce site sur l'accessibilité offre des ressources et des renseignements destinés à faire de l'Ontario une province accessible pour tous.

Pour commander gratuitement un exemplaire du plan d'accessibilité sur support de substitution, adressez-vous à :

ServiceOntario Publications

Téléphone : 1 800 668-9938

ATS : 1 800 268-7095

© Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2014

No ISSN : 1923-9230

This document is available in English.